

## ADÉ

### Séance du 05 septembre 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 30/08/2024

*cinq septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.*

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

**Représentés :** .

**Excusés :** Patrick LAYERLE.

**Absents :** .

**Secrétaire de séance :** Mathilde BOURDIEU.

### Objet : Bail à ferme suite à la vente du bien sis 4 rue des Arpens - DE\_025\_2024

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail du notaire DUPOUY & associés nous informant que les acquéreurs du bien sis 4 rue des Arpens souhaitent également conclure un bail, comme les anciens propriétaires, pour 1a 00ca sur la parcelle cadastrée n°605 section E, jouxtant le bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** à l'unanimité la conclusion de ce bail dans les mêmes conditions que précédemment (*bail rural pour une durée de 9 ans, renouvellement de la redevance annuel*).

Les redevances seront révisées et titrées en octobre dès connaissance de l'indice de fermage.

- **Précise** que le bail sera conclut au 1<sup>er</sup> octobre 2024, sur la base de 12,04€, qui sera actualisée avec l'indice de fermage en vigueur.

- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les documents afférents à l'établissement de ce bail à ferme.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le président de séance,  
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,  
Mathilde BOURDIEU

